



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

DE JEPS

SPÉCIALITÉ :

« perfectionnement sportif »

MENTION :

« Natation et disciplines associées »

OPTION A :

Natation Course / Eau-Libre

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - 44000 NANTES

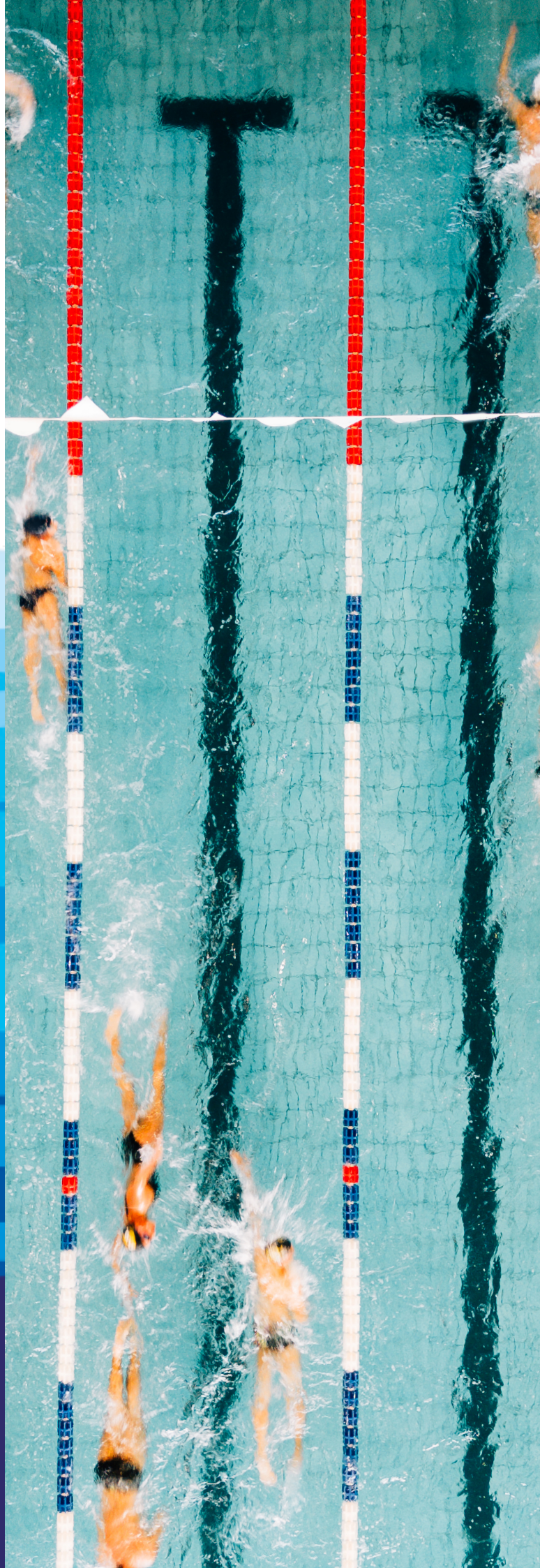
SIRET : 39231452200047 - CODE APE : 9312Z

n° déclaration : 52440503244

Tél : 02.51.13.48.80 - Port : 07.63.79.92.01

Mail : secretariat@erfanpaysdelaloire.fr

Site : <https://erfanpaysdelaloire.fr>





OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation Course. Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2)

NIVEAU DU DIPLÔME

Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2) inscrit au RNCP (*Répertoire National des Certifications Professionnelles*). Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

1. Code RNCP : 40035
2. Code CPF :
3. Domaines de formation (Formacode V14) :
15436 : Éducation sportive 15491 : Natation
4. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
5. Textes réglementaires en vigueur : *Arrêté du 14 octobre 2024 portant création de la mention « natation et disciplines associées » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »*

MÉTIER VISÉ

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Les titulaires du DEJEPS mention Natation Course peuvent être amenés à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Ses principales missions :

1. concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie ;
2. initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la

natation, de perfectionnement, de développement sportif de la discipline de la mention choisie ;

3. enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie en piscine et en milieu naturel ;
4. conduire des actions de formation.

PUBLICS ET PRÉ-REQUIS

1. Exigences préalables à l'entrée en formation
2. Tests d'Exigences Préalables
3. Modalités d'inscription
4. Positionnement
5. Entrée en formation

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et aux articles A. 212-36 et A. 212-52-1 de ce même code, sont les suivantes :

EPEF communes à toutes les Options :

1. Être âgé de 18 ans minimum.
2. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
3. **Réaliser un test de sécurité** consistant à sortir une victime de l'eau.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

- Une attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue ;
- Une attestation de réussite au test de sécurité réalisé sur une distance de cinquante mètres (*le port des lunettes de natation, du pince-nez et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés*) délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle à minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et composé de :

Test de sécurité

Il est réalisé sur une distance de 50 mètres et comprend :



- Un départ libre du bord du bassin ;
- Un parcours en nage libre de 25 mètres ;
- Une plongée dite en canard et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ, à une profondeur située entre 1,80 mètre et 3 mètres ;
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- Un remorquage d'une personne, sur une distance de 25 mètres jusqu'au bord du bassin ;
- La sortie de l'eau de la victime.

EPEF Option A : Natation Course / Eau Libre

Justifier d'un niveau technique et d'une maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course-eau libre, nage avec palmes ou natation handisport

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

- Une attestation de réussite à l'un des trois tests techniques suivants :
 - Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation course-eau libre délivré par la Fédération française de natation. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant ;
 - Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition nage avec palmes délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins ou son représentant ;
 - Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation handisport de l'Ecole de natation française délivré par la Fédération française handisport. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national handisport ou son représentant

Réaliser un quatre cents mètres quatre nages selon les règles de la World Aquatics ou pour les personnes porteuses d'un handicap relevant de la Fédération française handisport, selon les règles de la World Aquatics, adaptées pour tenir compte du handicap du sportif

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

- Une attestation de réalisation d'un quatre cents mètres quatre nages effectué selon les règles de la World Aquatics ou pour les personnes porteuses d'un handicap relevant de la Fédération française handisport, selon les règles de la World Aquatics, adaptées pour tenir compte du handicap du sportif. L'attestation est délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant ou par le directeur technique national handisport ou son représentant.

Réaliser une performance correspondant à la grille de temps définie en « natation course-eau libre » ou à la grille définie en « nage avec palmes »

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

- Une attestation de réalisation, au choix du candidat :
 - d'une performance en natation course-eau libre dans l'une des épreuves du programme de la World aquatics, correspondant au minimum à la grille de temps définie en annexe I, délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant
 - d'une performance en nage avec palmes, en piscine, correspondant au minimum à la grille de temps définie en annexe II dans l'une des épreuves du programme de la Confédération mondiale des activités subaquatiques, délivrée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins ou son représentant

Grille des temps du test de performance natation course



	DAMES	MESSIEURS
50 NL	32"19	28"12
100 NL	1'08"79	1'01"17
200 NL	2'26"12	2'12"14
400 NL	5'04"07	4'39"53
800 NL	10'22"50	
1500 NL		18'29"07
100 DOS	1'17"20	1'09"53
200 DOS	2'42"99	2'28"82
100 BR	1'26"91	1'16"78
200 BR	3'04"65	2'43"34
100 PAP	1'14"84	1'07"38
200 PAP	2'40"91	2'26"99
200 4N	2'44"24	2'29"12
400 4N	5'43"89	5'12"70

Grille des temps du test de performance en nage
avec palmes

	DAMES	MESSIEURS
50 NL	28"92	25"08
100 NL	1'04"00	55"69
200 NL	2'22"15	2'06"92
400 NL	5'04"62	4'34"62
800 NL	10'35"38	9'39"23
1500 NL	20'24"62	18'48"15
50 AP	28"27	24"63
100 IS	1'03"48	55"51
400 IS	5'12"23	4'39"41
800 IS	11'08"89	10'02"17

La production d'une attestation justifiant d'une expérience pédagogique en natation course-eau libre, de 800 heures, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'une

structure du PPF figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article L. 221-2 du code du sport, sur une durée de 3 ans minimum au cours des cinq dernières années qui précèdent l'entrée en formation. L'attestation est délivrée soit par le directeur technique national de la natation ou son représentant, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation.

Est exempté :

a. Du Test de sécurité

Le candidat titulaire de l'un des brevets ou diplômes suivants, à jour du recyclage ou de la formation continue :

- Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis, si nécessaire
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités aquatiques et activités aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN) assorti du CAEP-MNS en cours de validité
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option « activités de la natation » (BEESAN), assorti du CAEP-MNS en cours de validité ;
- UC3 du DEJEPS perfectionnement sportif mention Natation course
- Moniteur Sportif de Natation (MSN) à jour de sa formation continue
- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon

b. Du niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course



Le candidat titulaire de l'un des pass'compétition suivants :

- Pass'compétition natation course délivré par la Fédération française de natation ;
- Nage avec palmes délivré par Fédération française d'études et des sports sous-marins
- Natation handisport délivré par la Fédération française handisport.
- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon
- UC3 du DEJEPS perfectionnement sportif mention Natation course

c. Du Test de 400 mètres 4 nages

Le candidat titulaire de l'un des brevets ou diplômes suivants, à jour du recyclage ou de la formation continue :

- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon

d. Du niveau de performance sportive

Le candidat titulaire de l'un des brevets ou diplômes suivants, à jour du recyclage ou de la formation continue :

- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue

- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon

e. De l'attestation d'Expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle

Le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants, à jour de leur recyclage ou formation continue :

- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques », « activités aquatiques et de la natation » ou « éducateur sportif » mention « activités de la natation » justifiant d'une expérience pédagogique en natation course dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de 200 heures, attestée soit par le directeur technique national de la natation ou son représentant pour les structures affiliées à la FFN, soit par le DTN ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du CIAA en convention avec la FFN pour les structures qui leur sont affiliées
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option activités de la natation (BEESAN) assorti du CAEP-MNS en cours de validité et ayant suivi dans le cadre de sa formation l'option entraînement natation sportive ou nage avec palmes ;
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option « handisport », DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention « handisport » ou DESJEPS spécialité performance sportive mention « handisport » justifiant d'une expérience pédagogique en natation course dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures, attestée par le DTN handisport
- Brevet fédéral deuxième degré (BF2) délivré par la Fédération française de natation justifiant d'une expérience pédagogique, en natation course, dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national de la natation ;



- Brevet fédéral d'initiateur de nage avec palmes délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins justifiant d'une expérience pédagogique en nage avec palmes, dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins.
- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon

Est dispensé de la vérification de l'ensemble des exigences préalables :

Le candidat titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent à jour de sa formation continue et de l'un des brevets fédéraux suivants, à jour de sa formation continue :

- **Brevet fédéral 3 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 4 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 5 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon** délivré par la Fédération française de triathlon justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant à l'entrée en formation. L'expérience est attestée par le directeur technique national du triathlon ;
- **Brevet d'entraîneur fédéral premier degré** délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins.

Est également dispensé de la vérification de l'ensemble des exigences, à l'exception du test de sécurité, le sportif inscrit ou ayant été inscrit sur les

listes ministérielles haut niveau en natation course, en natation en eau libre, en nage avec palmes ou en natation handisport, mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport. Il présente l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue, au plus tard lors de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

Pièces à fournir en cas de dispenses aux exigences préalables à l'entrée en formation pour le CS "Sauvetage et sécurité en milieu aquatique" :

Est dispensé de l'ensemble des épreuves techniques :

- Le candidat titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou son équivalent à jour de son recyclage (BNSSA)

Est dispensé de l'épreuve technique n° 2 :

- Le candidat titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques » (BP JEPS AA)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Clôture des inscriptions : 05/09/2026

Pour CANDIDATER au DEJEPS N.D.A. de l'ERFAN, aller sur la page « Dossier d'inscription DEJEPS N.D.A. » via le site de l'ERFAN des Pays de la Loire : erfanpaysdelaloire.fr

Les candidats devront, en plus des éléments du dossier d'inscription propre à l'ERFAN, fournir les pièces justificatives concernant les exigences préalables à l'entrée en formation indiquées plus haut.

Dans une logique de développement durable, les candidats devront privilégier l'inscription en ligne. Les dossiers manuscrits seront acceptés à la marge, notamment pour les publics empêchés.

POSITIONNEMENT

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de



formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Date du positionnement : Du 14 au 16 septembre 2026 en présentiel ou en distanciel.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation.

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation

et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS ET LES COMPÉTENCES VISÉES

Le DE JEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC)

- Deux UC transversales quelle que soit la spécialité :
 - UC1 – Être Capable de concevoir un projet de perfectionnement en natation course,
 - UC2 – Être capable d'initier et de coordonner la mise en œuvre de perfectionnement en natation course.
- Deux UC de l'option A natation course/eau-libre :
 - UC3 – Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation course/eau-libre,
 - UC4 – Être capable d'encadrer la natation course/eau-libre en sécurité.

LE CHAMP DE COMPÉTENCES

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation et disciplines associées" Option A Natation course/eau-libre, atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes :

- concevoir un projet d'action ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées
- encadrer l'option, la « natation course-eau libre » en sécurité.

Le titulaire du, réalise de manière autonome des interventions dans le champ de l'entraînement et de l'enseignement disciplinaire.

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION



- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

UC2 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

UC3 : CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN NATATION COURSE/EAU LIBRE

- Conduire une démarche d'enseignement en natation course- eau libre en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en natation course- eau libre à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en natation course- eau libre en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

UC4 : ENCADRER LA NATATION COURSE-EAU LIBRE EN SÉCURITÉ

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en natation course-eau libre
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de natation course-

eau libre en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques

- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en natation course-eau libre tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Pays de la Loire a été habilité par le Ministère de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la mise en œuvre de cette formation.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, l'alternance comprend :

- une formation en centre :
 - face à face pédagogique,
 - formation pratique avec les formateurs en salle ou en piscine,
 - échanges de type « retour d'alternance »,
 - parcours multimodaux de formation.
- une formation en entreprise

Dans le cadre de cette formation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, entre le 05/10/2026 et le 02/07/2027 au sein d'une structure affilié à la Fédération Française de Natation.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

DATES DE LA FORMATION

Dates extrêmes de la formation :

- Du 05 oct. 2026 au 02 juillet 2027

Durée de la formation :



- 9 mois

Date de clôture des inscriptions :

- Le 05 sept. 2026

Dates des tests de sélection :

- Du 14 au 16 sept. 2026

Dates du positionnement :

- Du 14 au 16 sept. 2026

CHOIX DE LA STRUCTURE D'ALTERNANCE POUVANT ACCUEILLIR LE STAGIAIRE

- Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation.
- Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Sauv'nage, du Pass'sport de l'eau et du Pass'compétition.
- Les structures doivent disposer d'au moins deux nageurs(ses) de niveau National 2 et de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3.

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement en le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proche de son lieu de domiciliation.

LE TUTORAT

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification, suffisantes.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans, doit être déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle) et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

DÉCOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

HEURES DE FORMATION		
En Centre	En structure	
700 h	500 h	
	En Centre	En structure
UC1 - Concevoir un projet d'action en natation course	90 h	105 h
UC2 - Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action en natation course	92 h	
UC3 - Conduire une démarche de perfectionnement en natation de course	413 h	335 h
UC4 - Encadrer la natation course en sécurité	105 h	60 h

CALENDRIER DES PÉRIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Voir fin document (en cours de finalisation)



HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 35 heures réparties de la façon suivante :

1. En centre de formation :
 - Présentiel synchrone et distanciel synchrone : 09h00-12h30 / 13h30-17h00 (lundi au vendredi)
 - FOAD : réparties sur la semaine alternance
2. En Entreprise : 35 heures réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupe, avec **8 stagiaires minimum** pour ouvrir une session et limité à **18 stagiaires** en parcours complet.

LIEUX DE FORMATION

Salles de formation :

ERFAN Pays de la Loire - Maison des Sports - 44 rue romain rolland - 44100 NANTES

Tramway : Ligne 1 - arrêt Romain Rolland

Parking à proximité

Clubs et structures affiliés F.F.N.

LIEUX ET MODALITÉS D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation

Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Sauv'Nage, du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition.

Les structures doivent disposer d'au moins trois nageurs(es) de niveau National 2 minimum et de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce

choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat :

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification, suffisantes.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans, doit être déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle) et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Pour la partie distanciel asynchrone (FOAD) : Plateforme de LMS : <https://ffnatation.claroline.com> : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, ressources numériques, parcours et quizz
7. Pour la partie distanciel synchrone (classe virtuelle) : Utilisation de logiciels de visiophonie et d'outils numériques, travaux collaboratifs

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS À L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion interne

Centres aquatiques :

1. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région des Pays de la Loire
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
3. Les CAF d'Angers, Nantes, Font-Romeu...

Supports pédagogiques :

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
3. Licences sur des logiciels de visiophonie, utilisation d'outils d'animation en ligne

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Fiches de présences signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Certificats de réalisation pour l'ensemble de la formation
4. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
5. Justificatifs de connexion pour les classes virtuelles
6. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
7. Utilisation d'un livret du stagiaire



8. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la DRAJES

ÉPREUVES CERTIFICATIVES

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de

rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que certaines Unités Capitalisables en fonction des diplômes déjà obtenus.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

Situation certificative n°1	
UC certifiées	UC 1-2
Contenu de la certification	Oral du dossier
Déroulement	Le candidat remet un dossier 10 jours avant le déroulement de l'épreuve certificative qui servira de support à l'épreuve orale et qui se déroulera de la façon suivante : • 20 mn de présentation avec support audiovisuel. • 40 mn d'échange avec le jury. Le candidat sera évalué sur la cohérence et le respect de la démarche de projet ainsi que sur sa capacité à analyser son action. La discussion pourra porter sur la cohérence et la pertinence du diagnostic, sur l'intelligibilité et l'opportunité du projet, sa mise en œuvre et son animation dans le respect des obligations législatives et réglementaires. Ainsi que l'évaluation et l'analyse du projet réalisé.
Composition de la commission	2 évaluateurs habilités par la DRAJES



Situation certificative n°2		Déroulement	Etape 3 – Action de formation Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet une vidéo de vingt minutes maximum comprenant une séance continue sans montage dans laquelle il est clairement identifié, et dans laquelle il réalise une action de formation de cadres en natation et disciplines associées dans l'option de son choix. Avant l'entretien, les évaluateurs visionnent la vidéo transmise par le candidat.
UC certifiées	UC 3-4		
Contenu de la certification	Etape 1 : Conduite d'une séance pédagogique d'apprentissage de la natation suivie d'un entretien Etape 2 : Conduite d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien en natation course- eau libre Etape 3 : Action de formation Etape 4 : UC4 test de sécurité et démonstration d'Aisance Aquatique		Etape 4- UC4 test de sécurité et démonstration d'aisance aquatique Réalisation d'un test de sécurité comprenant : - un départ libre du bord du bassin ; - un parcours en nage libre de vingt-cinq mètres ; - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à vingt-cinq mètres du point de départ, à une profondeur située entre, à une profondeur située entre un mètre quatre-vingts et trois mètres ; - une remontée du mannequin jusqu'à la surface ; - un remorquage d'une personne, sur une distance de vingt-cinq mètres jusqu'au bord du bassin ; - la sortie de l'eau de la victime ; - la réalisation du bilan ; - une proposition des gestes de premiers secours adaptés. Le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé. L'utilisation de l'échelle est interdite. Epreuve certificative de l'UC 4A : L'épreuve consiste en une démonstration d'aisance aquatique consistant en la réalisation d'un test correspondant aux compétences visées dans le test de l'« ENF3 Pass'compétition » en natation course
Déroulement	Etape 1 – Conduite d'une séance pédagogique d'apprentissage Le candidat conduit, une séance pédagogique d'apprentissage de la natation d'une durée de trente minutes au minimum et de soixante minutes au maximum au sein de sa structure d'alternance auprès d'un groupe de six pratiquants minimums dont trois sont non nageurs. Avant le début de la séance, le candidat remet aux évaluateurs une fiche de séance qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'apprentissage du groupe. L'entretien d'une durée comprise entre quinze minutes au minimum et vingt minutes au maximum porte sur la séance d'apprentissage. L'échange avec les évaluateurs permet de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive dans ses séances d'apprentissage ; Etape 2 – Conduite d'une séance d'entraînement Le candidat conduit une séance d'entraînement en natation course-eau libre d'une durée d'une heure et trente minutes au minimum et deux heures au maximum au sein de sa structure d'alternance, auprès d'un groupe de six nageurs minimum dont trois sont qualifiés aux championnats « N2 » ou aux championnats nationaux juniors. Avant le début de la séance, le candidat remet aux évaluateurs une fiche de séance qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'entraînement du groupe et notamment la planification, la programmation, les objectifs et les moyens. L'entretien d'une durée comprise entre quinze minutes au minimum et vingt minutes au maximum porte sur la séance d'entraînement. L'échange avec les évaluateurs permet de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive dans ses séances d'entraînement.		Composition de la commission 2 évaluateurs habilités par la DRAJES



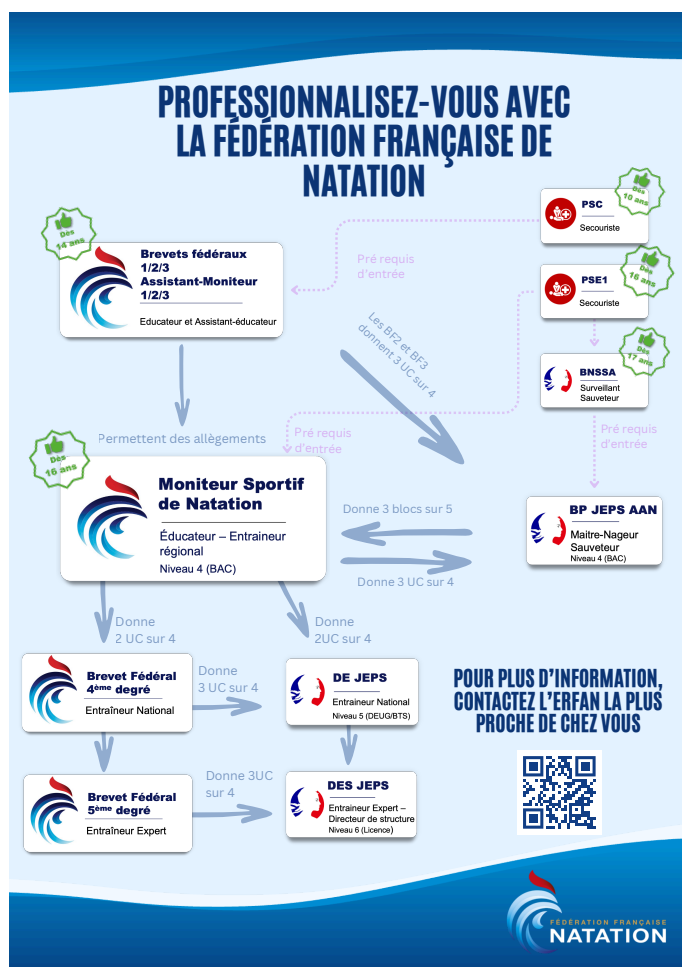
ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

ÉPREUVES CERTIFICATIVES

- Les titulaires du BEESAN ont d'acquis les UC1, UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC3.
- Les titulaires du BF4 ont d'acquis les UC2, UC3 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC1.
- Les titulaires du MSN ont d'acquis les UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que les UC1 et UC3.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS

Suite possible après la formation du DEJEPS NC :



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Pour les titulaires du DEJEPS natation course/eau-libre assorti du CS "sauvetage et sécurité en milieu aquatique" donc titulaire du titre de Maître-Nageur

Sauveteur, l'autorisation d'exercer leur activité professionnelle rémunérée s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur** ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Équipe de niveau 1**. L'attestation de recyclage obtenue permet ainsi la délivrance (ou le renouvellement) de la carte professionnelle

Mise à jour annuelle du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

- Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).



Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport

ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des

personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

- Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts
- Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

TARIFS ET FINANCEMENTS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet, c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris. Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- mail : secretariat@erfanpaysdelaloire.fr
- par téléphone au : 02.51.13.48.80

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

TARIFS

Détail de la tarification	TYPES DE PARCOURS			
	Complet	M.S.N.	BF4	BEESAN
Coût totale de la formation	7750 €	5583 €	1130 €	4593 €
<i>Dont frais pédagogique</i>	7700 €	5533 €	1080 €	4543 €
<i>Dont frais annexe</i>	-	-	-	-
<i>Dont frais de dossiers</i>	50 €	50 €	50 €	50 €

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif :

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ CPF de transition professionnelle
- ✓ CPF / CEC
- ✗ PEC - Parcours Emploi Compétences
- ✗ PEC Sésame
- ✓ Aides Individuelles à la Formation
- ✓ AGEFIPH
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ PRO A - Promotion par alternance - OPCO
- ✓ CPF de transition professionnelle
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS(ES) DE LA FORMATION

- **Référent pédagogique :**
Christophe BODIN 02.51.13.48.80
secretariat@erfanpaysdelaloire.fr
- **Référent administratif :**
Stéphanie CAZAL 02.51.13.48.80
secretariat@erfanpaysdelaloire.fr
- **Référent Handicap :**
Stéphanie CAZAL 02.51.13.48.80
secretariat@erfanpaysdelaloire.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Sessions	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Nombre d'apprenants		0	11				
Taux de réussite	100 %	-	90,9 %				
Global		-					
UC1		-	90,9 %				
UC2		-	66,6 %				
UC3		-	100 %				
UC4		-	100 %				
Taux abandons	0	-	0				
Taux rupture de contrats	0	-	0				
Taux poursuite	0	-	0				
Taux insertion pro.	100 %	-	100 %				
Taux satisfaction des stagiaires	89 %	-	91 %				